



Direction de la communication,
du dialogue citoyen
et de l'attractivité territoriale
Tél. : 05 59 46 60 40
Courriel : communication@bayonne.fr

Le 6 février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Implantation de quatre bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides

Soucieuse de contribuer au développement d'un mode de déplacement plus respectueux de l'environnement, la Ville de Bayonne en relation avec le SDEPA (Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques) a choisi d'implanter des bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides. Ce déploiement, porté par le SDEPA s'inscrit dans la politique nationale de transition énergétique.

Quatre bornes de charge sont aujourd'hui installées sur le territoire de Bayonne sur quatre sites :

- place des Gascons
- quai de Lesseps
- square Léo-Pouzac
- rue Jules-Labat

Concrètement, chaque borne accélérée (puissance de 22 kilovoltampères (kVA)) permet le rechargement simultané de deux véhicules (20 minutes de charge étant nécessaires pour récupérer environ 50 km d'autonomie).

Les abonnés (montant annuel de l'abonnement 18,00 € TTC) ou **les utilisateurs occasionnels** non abonnés pourront accéder au service **MOBiVE** à partir de l'application smartphone éponyme et procéder à la recharge de leurs véhicules selon la tarification suivante :

- frais de connexion incluant la première heure : 2,00 € TTC pour les abonnés et 3,50 € TTC pour les non abonnés ;
- recharge 1,80 € TTC par heure (et 0,03 € par minute entamée) pour les abonnés et 2,40 € TTC / h (ou 0,04 € /min) pour les non abonnés, la recharge étant gratuite de 23 h 00 à 6 h 00 (hors frais de connexion).

Le SDEPA

Le SDEPA a répondu à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'ADEME afin de déployer des bornes de charge pour véhicules électriques. Ces projets ont vocation à contribuer à l'édification du réseau national d'infrastructures de charge qui implique une certaine mise en cohérence et doivent présenter un niveau d'interopérabilité satisfaisant.

C'est dans ce contexte que les Syndicats d'énergie d'Aquitaine ont constitué un groupement de commandes pour la fourniture et la pose des bornes de charges pour véhicules électriques sur le territoire aquitain. La société SDEL a été retenue pour réaliser cette prestation au Pays Basque. Il est ainsi prévu de déployer environ 600 bornes de charge en Aquitaine, ceci dans le respect des prescriptions du livre vert sur les infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules « décarbonnés » et du plan de croissance verte du 27 septembre 2010.

Le SDEPA en tant que maître d'ouvrage du déploiement sur le département des Pyrénées-Atlantiques contribue à l'investissement à hauteur de 30 % et sollicite les communes en matière d'investissement à hauteur de 20 %, l'ADEME contribuant à ce projet à hauteur de 50 %. En termes de fonctionnement, la contribution communale s'établit à hauteur de 300 euros par an et par borne.